

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

-----  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
LE GRAND PERIGUEUX

1 boulevard Lakanal – BP 70171  
24019 PERIGUEUX Cedex  
-----

## DECISION DU PRESIDENT



**Objet : Construction d'un bassin d'eaux pluviales rue Lavoisier - PERIGUEUX– Acquisition des parcelles BO 201 et BO 202**

Le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire délègue au bureau communautaire et au Président un certain nombre de ses pouvoirs.

**Considérant que** le projet de construction d'un bassin de régulation des eaux pluviales d'une capacité de 445 m<sup>3</sup> sur le secteur Lavoisier à Périgueux faisant intervenir deux acteurs : Office de l'Habitation Périgord Habitat et la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux.

**Qu'en 2020**, la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux a procédé à la pose d'un réseau pluvial strict rue Lavoisier. Celui-ci collecte les eaux de ruissellement des rues suivantes :

- rue Lavoisier
- rue Gay Lussac
- rue Moissan
- rue Jean Rey
- rue Arsène d'Arsanval
- route de Lyon (1/2 chaussée)

**Que** pour assurer une restitution à débit régulé des eaux pluviales, la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux a réalisé un bassin d'eaux pluviales d'une capacité de 445 m<sup>3</sup> (travaux réalisés second semestre 2020).

Pour construire ce bassin sur les parcelles BO 201 et BO 202, un accord a été trouvé entre l'Office de l'Habitation Périgord Habitat et la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux.

**Que** La Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux s'engage à réaliser le raccordement eaux usées et eaux pluviales des nouvelles constructions portées par l'Office de l'habitation Périgord Habitat (8 logements – parcelle BO 288 - travaux réalisés premier trimestre 2022), l'Office de l'habitation Périgord Habitat s'engage à vendre pour l'euro symbolique à la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux des parcelles BO 201 et BO 202.

**Qu'une** vente pour un euro symbolique entre l'Office de l'habitation Périgord Habitat et la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux portant sur les deux parcelles BO 201 et BO 202 de l'office de l'habitation Périgord Habitat à la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux pour un montant de 33 400 € en contrepartie de la prise en charge des travaux de raccordement des eaux usées et des eaux pluviales pour un montant de 29 926,22 € HT par la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux pour la construction de 8 logements sociaux sur la parcelle BO 288.

- Parcelle à acquérir par le Grand Périgueux à Périgord Habitat :

Commune	Adresse	Section cadastrale	Surface	Montant
24 000 Périgueux	Rue Lavoisier	BO 201	606 m <sup>2</sup>	33 400 € HT*
24 000 Périgueux	Rue Lavoisier	BO 202	507 m <sup>2</sup>	
Surface totale :			1 113 m <sup>2</sup>	

*\*selon avis du domaine sur la valeur vénale en date du 31 janvier 2020*

- Travaux de raccordement des eaux usées et des eaux pluviales des 8 logements sociaux pour un montant de 29 926,22 € HT

Le Président,

DECIDE

**Article 1er** : D'acquérir, sur la commune de Périgueux, les parcelles cadastrées BO 201 et BO 202, d'une superficie totale de 1 113 m<sup>2</sup>, auprès de l'Office Périgord Habita, pour l'euro symbolique ;

**Article 2** : De mandater Maître Medeiros, Notaire, pour réaliser l'acte de vente ;

**Article 3** : D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents liés à cette vente.

Fait à Périgueux, le 30 MARS 2023

Le Président  
Jacques AUZOU

Affiché le : 30 MARS 2023

